

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 22 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Biraud Alain, Hauwaert Gaëlle, Léoment Nathalie

Absents excusés : Machy Didier, Niot Jean-Marc Albert Nicolas, Bouyer Nadia (pouvoir donné à Claude Stoffel)

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Claude Stoffel

Objet : Syndicat 4B : versement d'une subvention d'équipement pour le programme d'investissement 2024 de défense incendie du Syndicat 4B

2025/730-781

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a transféré sa compétence défense incendie au Syndicat 4B.

Suite à la réalisation des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie sur les 21 communes ayant transféré leur compétence incendie, un programme pluriannuel d'investissement a été établi pour la période 2022 à 2031 par le Syndicat 4B pour mettre à niveau la défense incendie dans les zones non couvertes.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du Syndicat 4B en date du 14 octobre 2021, le financement de ce programme d'investissement est basé pour moitié sur la mutualisation selon les mêmes critères que pour les appels de fonctionnement et pour moitié par le portage par les communes directement concernées par l'implantation de nouveaux ouvrages.

En 2024, les ouvrages de défense incendie implantés et réceptionnés dans le cadre de ce programme sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24 AVR. 2025

ID : 079-217901503-20250422-2025730781-DE

Communes	Lieux-dits	Ouvrages	après déduction DETR
MARCILLÉ (Pouffons)	Chalandray	Outre de 60 m ³	6 159.00 €
PÉRIGNÉ	Taverne	Outre de 120 m ³	10 134.00 €
CELLES SUR BELLE (Montigné)	Moindrouze	Outre de 120 m ³	8 481.00 €
SÉLIGNÉ	Champs Guillemain	Outre de 120 m ³	8 646.00 €
LIMALONGES	Chez Colin	Poteau incendie	2 307.00 €
MELLE (Mazières sur Béronne)	Charzay	Poteau incendie	1 764.00€

37 491.00 €

Madame ou Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au vu de ce qui précède, la commune doit verser en 2025 au Syndicat 4B une subvention d'équipement d'un montant de 2 512.65 € au titre du programme d'investissement 2024.

Cette somme doit être inscrite au budget primitif 2025 en section d'investissement à l'article comptable 20415342 et sera versée en une seule fois au Syndicat 4B après émission d'un avis des sommes à payer. Cette subvention devra être amortie sur une durée de 2 années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention d'équipement présentée ci-dessus et inscrit la somme correspondante au budget primitif 2025.

Claude Stoffel
Secrétaire de séance



Annette Machet
Maire

